

L'ordre, au service de la mission

Les données de la Bible et de la Tradition de l'Église

◆ Selon les écrits du Nouveau Testament

Dès le début de son ministère, Jésus appelle des disciples à l'accompagner de village en village. Il y a le groupe des Douze, appelés «apôtres» que Jésus envoie en mission (*Mt 10, 1-15*) ainsi que le groupe des soixante-douze autres disciples (*Lc 10, 1-11*). Jésus a choisi des hommes comme apôtres, mais des femmes l'accompagnaient et se montrèrent fidèles à lui jusqu'à sa mort sur la croix. Elles sont les premières messagères de la résurrection de Jésus. La tradition de l'Église a toujours accordé beaucoup d'importance au fait que Jésus a choisi des hommes comme apôtres et qu'ils étaient autour de lui lors de son dernier repas quand il a dit : «Faites ceci en mémoire de moi».

La communauté chrétienne des débuts reconnaît un rôle particulier aux Apôtres, plus précisément au groupe des Douze. Témoins de la résurrection de Jésus, ils exercent un certain rôle de direction, comme dans le partage des biens de la communauté (*Ac 4, 35-37*) ou le choix des Sept (*Ac 6, 1-6*), et ils sont les garants de l'unité dans les décisions à prendre (*Ac 15, 2*). Pierre est le porte-parole des Douze (*Ac 2, 14-37*). Paul revendique le titre d'Apôtre et même d'Apôtre des païens. Les successeurs de Apôtres n'héritent pas de leur rôle fondateur, qui fut unique, mais de leur rôle structurant. Et c'est cette structuration apostolique de l'Église que signifie et réalise le ministère épiscopal auquel est associé le ministère des prêtres et celui des diacres.

La distinction entre les clercs et les laïcs n'existe pas dans les écrits du Nouveau Testament. La foi et le baptême créent une égalité fondamentale : «Car vous êtes tous fils de Dieu, par la foi, dans le Christ Jésus. Vous tous, en effet, baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ : il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme; car tous, vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus» (*Gal 3, 26-28*) ». Tous les baptisés jouissent de la même dignité.

La communauté chrétienne est organisée ou structurée par une grande diversité de services qui assurent sa vitalité et sa mission. Paul énumère les personnes qui ont des responsabilités particulières : les apôtres, les prophètes, ceux qui sont chargés de l'enseignement, ceux qui ont le don de guérison, d'assistance, de direction, de parler en langue (*I Cor 12, 27-31*). Tous ces dons viennent du même Esprit en vue du service et de l'édification du Corps du Christ, l'Église.

Dans la liste des services, on ne voit pas celui de prêtre. Dans les écrits du Nouveau Testament, le titre de prêtre n'est donné qu'au Christ et à l'ensemble des chrétiens qui forment une «sainte communauté sacerdotale, pour offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus Christ» (*I Pi 2, 5*).

Après la mort des Apôtres et des témoins directs de la vie et de l'enseignement de Jésus, les premières communautés doivent s'organiser et faire face aux nouveaux besoins. Les lettres pastorales (deux à Timothée, l'autre à Tite) nous apprennent beaucoup sur l'organisation des ministères. À côté des anciens ou presbytres (titres provenant du monde juif), apparaissent d'autres ministères : celui d'«évêque» (qui surveille), celui de «diacre» (*I Tim 3, 8-13*), d'«évangélistes» (*2 Tim 4, 5*), de «pasteur» (*Éph 4, 11*) et la liste n'est pas close... Il n'est pas facile de préciser le contenu du ministère exercé. On peut remarquer cependant l'importance donnée à l'investiture des ministres qui se fait par l'imposition des mains (*I Tim 4, 14; II Tim 1, 6*).

Dans les écrits du Nouveau Testament, on peut déceler une compréhension théologique des ministères. Ils soulignent l'initiative de Dieu ou de l'Esprit pour bien exprimer qu'ils sont des dons accordés à l'Église. Le ministère de la Parole ou le service de l'Évangile a la priorité sur toutes les autres charges. Toute la communauté est responsable, cependant, quelques-uns assument une responsabilité plus globale au service de l'ensemble. Il y a ainsi une dialectique entre «tous» et «quelques-uns», mais la communauté joue toujours un rôle actif dans la désignation des ministres.

◆ Le nom de ce sacrement

Dans l'Église des débuts, il y avait une grande diversité de ministères, mais dès le 2^e siècle, la trilogie «évêque-prêtre-diacre» est plusieurs fois citée, notamment dans les lettres d'Ignace d'Antioche (vers 110) et de Cyprien (vers 250). L'évêque a le rôle de premier responsable; il est entouré d'un conseil de presbytres qui collaborent à sa responsabilité. Les diacres sont ses «compagnons de services» qui participent au ministère de la parole et sont disponibles pour des missions itinérantes et des tâches caritatives et administratives. Avec le temps, il apparaît toujours plus clairement que celui qui conduit la communauté doit aussi présider l'eucharistie.

◆ **D'où vient le nom de sacrement de l'ordre?**

Nous n'avons pas ce terme dans les écrits du Nouveau Testament. Le mot «ordre», dans l'antiquité romaine, désignait des groupes ou des corps constitués dans la société selon leur fonction ou leur profession. Et on entrait dans un «ordre» par une «ordination». Or l'Église adopta ce vocabulaire et ainsi on a eu l'ordre des évêques, celui des presbytres et celui des diacres. Le sacrement qui donne à l'Église des ministres prit le nom de sacrement de l'ordre, conféré par l'imposition des mains par l'évêque, accompagnée d'une prière.

La célébration liturgique de l'ordination

«Le rite essentiel du sacrement de l'ordre est constitué, pour les trois degrés, de l'imposition des mains par l'évêque sur la tête de l'ordinand et de la prière consécatoire spécifique qui demande à Dieu l'effusion de l'Esprit Saint et de ses dons appropriés au ministère pour lequel le candidat est ordonné».⁶

La célébration de l'ordination est importante et il convient qu'elle soit célébrée avec le plus grand nombre de chrétiens et chrétiennes du diocèse. C'est le seul sacrement qui se célèbre nécessairement avec l'eucharistie. Le déroulement des rites est semblable pour les trois ordres. Voici celui du prêtre :

- Lors de l'ouverture de la célébration a lieu l'appel du candidat, sa présentation et l'acceptation par l'évêque.
- Après l'homélie, il y a un dialogue entre l'évêque et le candidat. On y précise la nature du ministère qui va être conféré. Ensuite, il y a un moment de prière : la prière de toute l'assemblée sous la forme de la litanie des saints, pendant que le futur ordonné se prosterne à même le sol. Puis vient l'imposition des mains par l'évêque en silence. Tous les prêtres, l'un après l'autre, imposent aussi les mains en silence. Et l'évêque, entouré de ses prêtres, prononce la prière d'ordination.
- Suivent la vêtue et les rites particuliers pour chacun des ordres. Pour le prêtre, onction des mains avec le saint-chrême, remise de la patène avec le pain, du calice avec le vin, le baiser de paix.

⁶ *Catéchisme de l'Église catholique*, no 1573.

Réflexions théologiques et pastorales

Trois ministères sont d'une importance vitale pour la vie de l'Église et exigent une ordination : l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat. Par la réception du sacrement de l'ordre, les ministres reçoivent les pouvoirs requis pour remplir les tâches de leur ministère. Les ministères conférés par l'ordination sont irremplaçables pour assurer l'identité et la structure organique de l'Église : sans l'évêque, les prêtres et les diacres, on ne peut parler d'Église. Un ministre ordonné peut pour des raisons particulières ne pas exercer son ministère, mais il demeure toujours un ministre ordonné, marqué par un caractère sacramental indélébile.

Successeur des Apôtres, l'évêque reçoit la plénitude du sacrement de l'ordre pour être le pasteur responsable de toutes les activités pastorales dans un diocèse. Il est en communion avec le pape, successeur de Pierre, et avec les autres évêques de l'Église qui forment un «collège». Sa responsabilité s'exerce donc à la fois au niveau de l'Église universelle, comme lors d'un concile ou des synodes romains, et dans l'Église diocésaine. Ordonnés par l'évêque, les prêtres sont ses premiers collaborateurs et forment le «presbytérium». Liés à la fonction épiscopale, ils ont la mission et les pouvoirs d'accomplir les tâches requises de la pastorale pour y faire vivre l'Évangile dans les diverses communautés du diocèse ou pour accomplir une fonction ecclésiale déterminée. Depuis Vatican II, le diaconat permanent a été restauré et peut être confié à des hommes mariés. Ils reçoivent un ministère différent de celui des prêtres, auxquels il ne faut pas les comparer. Leur fonction est d'assurer les services de la charité dans le diocèse. Ils ne sont pas ordonnés pour le service pastoral, mais pour le service, celui de la parole, de la liturgie et de la charité. Ils peuvent aussi prêcher, baptiser et présider un mariage.

◆ **Quel sont les services des ministres ordonnés?**

Tout d'abord, en premier, le service de la Parole ou de l'annonce de la Bonne Nouvelle. Ensuite, le service de la sanctification par la prière et la célébration des sacrements et de façon toute spéciale, l'eucharistie. Enfin, le service de l'unité et de l'organisation des communautés afin d'assurer la communion entre elles et avec l'ensemble de l'Église. Le sacrement de l'ordre ne s'identifie plus, comme ce fut la tentation pendant longtemps, à la seule figure du prêtre. Les ministères ordonnés rappellent que dans l'Église tout vient de l'initiative de Dieu par la médiation du ministère apostolique. Choisis dans la communauté, les ministres ordonnés agissent au nom du Christ qui est toujours le premier Pasteur de son Église.

Par le baptême, tous les fidèles participent au sacerdoce du Christ. Cette participation s'appelle «sacerdoce commun des fidèle». Il s'agit d'un sacerdoce «existentiel» : faire de sa vie une offrande à Dieu en union avec le Christ, le seul et unique prêtre de l'alliance nouvelle. Il existe cependant une autre participation au sacerdoce du Christ : celle qui est conférée par le sacrement de l'ordre, dont la tâche est de servir au nom et en la personne du Christ Tête et Pasteur au milieu de la communauté. Ce sacerdoce «ministériel» diffère essentiellement du sacerdoce baptismal parce qu'il comporte un pouvoir sacré pour le service des fidèles.

Les ministères ordonnés sont réservés aux hommes. L'Église se considère liée à sa tradition qui remonte à Jésus et aux Apôtres. S'appuyant sur des données historiques, des théologiens et des théologiennes pensent que le diaconat pourrait être accessible aux femmes.

Les ministres ordonnés de l'Église latine, à l'exception des diacres permanents, sont normalement choisis parmi les hommes croyants qui vivent en célibataires et qui ont la volonté de garder le célibat. Il s'agit d'une loi ou d'une pratique ecclésiale qui a ses convenances mais qui n'est pas une obligation absolue. Le célibat est un signe de l'engagement au service duquel le ministre ordonné est consacré. Dans les Églises orientales, même celles qui sont rattachées à Rome, une discipline différente est en vigueur. Les évêques sont choisis uniquement parmi les célibataires, mais des hommes mariés peuvent être ordonnés diacres et prêtres. Cette pratique est toujours considérée comme légitime. Dans les Églises d'Orient, comme celles d'Occident, celui qui a reçu le sacrement de l'ordre ne peut plus se marier.

Les ministères ordonnés, qui sont essentiels à la vie de l'Église, ne sont pas tous les ministères. Il faut ajouter les ministères «institués», le lectorat et l'acolytat, qui peuvent être conférés à des hommes. D'autres ministères, appelés «baptismaux» ou «nouveaux ministères», peuvent être exercés par des hommes et des femmes : le ministère de la catéchèse, celui de la visite aux malades, celui de l'aide aux démunis, etc. Des baptisés, hommes et femmes, mandatés par l'évêque, peuvent aussi recevoir une charge pastorale. Les fidèles laïcs exercent de plus en plus de services et de fonctions dans les communautés chrétiennes. Dans ce contexte ecclésial, il est devenu important d'œuvrer ensemble, ministres ordonnés et ministres non ordonnés, au service de l'Évangile dans l'Église et la société. Chacun des ministères contribue à sa façon à l'édification de l'Église et à l'évangélisation.

